



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 49800

Texte de la question

M Gerard Chasseguet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, sur le nombre insuffisant de conseillers d'orientation. La loi d'orientation a mis l'accent sur l'importance pour tous les eleves et tous les etudiants de pouvoir mettre en oeuvre un projet d'orientation adapte et construit. Or chacun sait que l'elaboration d'un projet d'avenir n'est pas chose facile. S'il s'appuie necessairement sur une information fiable, il ne s'y reduit pas. L'information seule ne peut suffire a faire evoluer les representations sur les enseignements et les professions. Pour etre efficace, elle doit s'integrer a un travail en profondeur aupres de chaque jeune afin qu'il determine « ce qu'il est » et ce qu'il souhaite devenir. Cette intervention specifique, qui est celle des conseillers d'orientation psychologues, est complementaire mais non identique a celle des professeurs principaux. Elle necessite du temps et une disponibilite importante. Or, aujourd'hui, les conseillers d'orientation psychologues ont en charge en moyenne 1 500 eleves de second degre. Depuis trois ans, aucun poste n'a ete cree au budget. Au moment ou tout le monde s'accorde a reconnaitre l'importance du projet personnel pour la reussite scolaire, au moment ou de nombreux centres prives mettent a disposition des familles leurs psychologues pour des consultations d'orientation personnalisees, le blocage des recrutements atteint un seuil critique et ne peut manquer, a tres court terme, de compromettre la qualite du service public. Il lui demande donc de lui preciser les mesures qu'il envisage de prendre en faveur des conseillers d'orientation.

Texte de la réponse

Reponse. - Il doit etre en premier lieu rappele que la creation de vingt postes de conseillers d'orientation psychologues sont inscrits a la loi de finances pour 1992. Par ailleurs, en ce qui concerne les concours de recrutement, de nouvelles modalites de recrutement des conseillers d'orientation psychologues ont ete mises en place, a compter de la session 1991 des concours, par le decret no 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation psychologues. Desormais, ce recrutement est assure par un concours externe ouvert aux candidats titulaires de la licence de psychologie et par un concours interne ouvert aux candidats fonctionnaires de l'Etat, des collectivites territoriales ou des etablissements publics ainsi qu'aux personnels non titulaires exerçant a l'education nationale des fonctions d'information et d'orientation, possedant une licence de psychologie et justifiant de trois annees de services publics. Organises des 1991, ces concours ont ete ouverts a hauteur de 100 postes : 50 postes au concours externe et 50 postes au concours interne. Pour 1992, 90 postes sont ouverts. En outre, pendant une periode transitoire de deux ans, pour les sessions de 1991 et 1992, le decret statutaire precite a prevu la mise en place d'un concours conduisant a la delivrance du CAFCO, destine aux eleves conseillers ayant deux ans de formation et aux personnels non titulaires exerçant a l'education nationale des fonctions d'information et d'orientation justifiant de trois annees de services publics et possedant un diplome du niveau licence. Une modification de ce dispositif transitoire doit intervenir pour la session de 1992. Deux concours sont prevus conduisant au CAFCO : l'un ouvert aux seuls eleves conseillers d'orientation ayant effectue deux annees de formation, l'autre aux agents non titulaires remplissant les conditions ci-dessus indiquees ; 102 postes sont prevus au CAFCO ouvert aux eleves conseillers et 78 postes au CAFCO ouvert aux personnels non titulaires

compte tenu des 20 créations d'emplois inscrites au projet de loi de finances pour 1992. Ces différentes mesures contribueront à améliorer l'encadrement des élèves et des étudiants dans le domaine de l'information et de l'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Chasseguet Gérard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49800

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4587